



Assurances

Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



Février 2017

Mary pourrait être votre cliente

Mary (49 ans) est titulaire d'une police Temporaire 10 de RBC Assurances® dont le renouvellement approche. Elle a souscrit sa police en 2007 avec un capital assuré de 1 000 000 \$ afin de protéger son revenu, étant donné qu'elle est mère célibataire.

En tant que conseiller, vous avez reçu une [copie d'une lettre envoyée aux clients](#) par RBC Assurances qui offre à Mary de remplacer son ancienne police par une assurance PourVous RBC^{MC} avec évaluation complète du risque et 5 % de rabais sur ses primes.



Vous avez donc communiqué avec Mary pour discuter de l'excellente offre de renouvellement qu'elle a reçue et pour fixer un rendez-vous pour la rencontrer. Lorsque vous rencontrez Mary, vous découvrez qu'elle a récemment reçu un héritage et qu'elle voulait vous appeler pour que vous lui donniez des conseils sur ses assurances et sa planification successorale.

Mary a aussi exprimé le souhait de maintenir ses primes à un taux modéré, afin de profiter d'occasions supplémentaires pour investir son argent et s'assurer de répondre à ses besoins en matière de planification successorale.

Recommandation du conseiller

Quelle solution abordable recommanderiez-vous pour protéger l'avenir financier de Mary ? Après avoir discuté des besoins de Mary, et en tenant compte de son récent héritage, vous lui recommandez de profiter de **l'offre de renouvellement de l'assurance Temporaire 10** en demandant à souscrire une assurance vie PourVous RBC de 10 ans au capital assuré de 650 000 \$. Étant donné que Mary a moins de 56 ans et que le montant d'assurance qu'elle demande est inférieur à 1 000 000 \$, au lieu d'accepter l'offre de renouvellement avec rabais de 5 % et évaluation complète du risque, elle peut profiter de l'offre simplifiée avec évaluation du risque personnalisée et répondre uniquement à 11 questions au moment de la souscription.

Vous expliquez à Mary que son contrat prévoit qu'au cours des 5 premières années de sa police d'assurance temporaire, elle puisse l'échanger avec une assurance vie PourVous RBC de 15, 20 ou 30 ans, lui permettant ainsi de revoir dans un futur proche ses besoins en assurance et en placements.

Passons en revue la couverture et le processus de souscription pour un montant de 650 000 \$ et présumons que Mary est non-fumeuse.

Pour <i>Vous</i> RBC de 10 ans	Avantages pour VOUS !	Avantages pour Mary !
Primes uniformes pendant 10 ans Prime mensuelle : 58,18 \$ (prime annuelle incluant les frais de police de 40 \$: 646,45 \$)	Pour simplifier les choses pour vous , RBC s'occupera de commander les exigences de tarification (au besoin). Vous recevrez une CPA de 50 %* !	Mary ayant simplement répondu à 11 questions , elle est ravie de savoir que le traitement de sa demande reposera sur les seules exigences de tarification nécessaires en fonction des réponses affirmatives qu'elle a données.

*Incluant l'offre limitée d'une CPA additionnelle de 5 % pour les propositions soumises entre le 25 janvier et le 21 avril 2017.

Caractéristiques de l'assurance *Pour Vous* RBC :

- Pleine CPA de **50 % à 55 %*** selon la durée d'assurance choisie.
- Selon le montant d'assurance demandé et l'âge atteint du client, ce dernier bénéficiera d'un **processus de souscription simplifié** avec évaluation du risque personnalisée OU d'un **rabais de 5 % sur les primes** avec évaluation complète du risque.
- Choix de la durée de 10 à 40 ans
- Transformation (sans preuve d'assurabilité) en n'importe quelle assurance vie permanente de RBC Assurances jusqu'à l'âge de 71 ans
- Option d'échange améliorée permettant d'échanger une Temporaire 10 contre une assurance *Pour Vous* RBC de 15, 20 ou 30 ans
- L'assurance est considérée comme entièrement payée à l'anniversaire le plus rapproché du 100^e anniversaire de l'assuré et demeure en vigueur jusqu'au décès de l'assuré.
- Avenants facultatifs :
 - Avenant d'assurance vie temporaire *Pour Vous* RBC
 - Avenant d'assurance temporaire pour enfants
 - Garantie en cas de décès accidentel
 - Exonération des primes
 - Décès et invalidité du payeur

Soutien des ventes

Pour en savoir plus sur les façons d'aider vos clients, comme Mary, au moyen de l'assurance vie temporaire *Pour Vous* RBC, prenez connaissance des ressources ci-dessous ou communiquez avec votre conseiller à la vente de RBC Assurances au 1 866 235-4332 dès aujourd'hui !

- [Assurance *Pour Vous* RBC – Guide du conseiller](#)
- [Pour Vous RBC – Coup d'œil](#)
- [Comment accepter l'offre de rabais de 5 %](#)
- [Comment accepter l'offre de souscription simplifiée avec évaluation du risque personnalisée et 11 questions](#)
- [RBC Assurances majore la CPA pour une durée limitée !](#)

*Incluant l'offre limitée d'une CPA additionnelle de 5 % pour les propositions soumises entre le 25 janvier et le 21 avril 2017.

Compagnie d'assurance vie RBC.

^{® / MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)